



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le 30 avril 2021

## Communiqué de presse

### **Vaccination en Tarn-et-Garonne : ouverture de deux centres de vaccination de grande capacité**

Dans le cadre de l'accélération de la campagne de vaccination contre la Covid-19, le 3<sup>e</sup> axe de la stratégie vaccinale est activé en complément des 2 premiers axes que sont la vaccination dans les six centres de vaccination et la vaccination en médecine de ville.

Ainsi, la préfète de Tarn-et-Garonne annonce l'ouverture de **deux centres de vaccination de grande capacité à compter du 10 mai 2021. Ils seront situés sur les communes de Montauban et de Castelsarrasin.** Elle remercie les élus et leurs services qui ont, depuis plusieurs jours, élaboré des propositions, mis à disposition des locaux et des moyens et mis en œuvre une organisation très opérationnelle avec le SDIS qui coordonne ces centres.

Ces centres doivent pouvoir vacciner jusqu'à 1000 personnes par jour et ont vocation à être adaptables en fonction des doses disponibles et des créneaux réservés.

#### **Le centre de grande capacité de vaccination de Montauban :**

Situé dans la Salle Eurtyhmie à Montauban, il est porté par la ville de Montauban et est coordonné par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Il pourra monter en charge en fonction du besoin et compter jusqu'à 10 lignes de vaccination simultanées permettant d'effectuer 1000 vaccinations par jour.

#### **Le centre de grande capacité de vaccination de Castelsarrasin :**

Situé Salle Jean Moulin à Castelsarrasin, il est porté par la ville de Castelsarrasin et est coordonné par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Il pourra monter en charge en fonction du besoin et compter jusqu'à 10 lignes de vaccination simultanées permettant d'effectuer 1000 vaccinations par jour.

#### **Inscription et prise de rendez vous :**

Pour les deux centres, les inscriptions, jours et horaires d'ouvertures sont à retrouver sur [www.sante.fr](http://www.sante.fr) (ou sur [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)).

Un point d'accueil et de prise de rendez-vous sur place sera également proposé au sein des deux centres.

Les professionnels de santé, volontaires et désireux d'aider au fonctionnement d'un centre, doivent se rapprocher de leur ordre professionnel qui leur transmettra l'adresse mail pour s'inscrire.

**Les vaccins administrés au sein des centres de grandes capacité de vaccination seront des doses de vaccin à ARN MESSAGER de type PFIZER.**

**Les personnes éligibles, <https://www.occitanie.ars.sante.fr/centres-de-vaccination-contre-la-covid-19-1>, doivent prendre rendez-vous sur DOCTOLIB et se présenter avec un justificatif d'identité pour justifier de leur éligibilité.**

Au 26 avril, dans le département de Tarn-et-Garonne, plus de 82 000 injections ont été réalisées et près de 25 000 personnes ont déjà reçu deux injections.

Pour en savoir plus : [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr)



## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Valable en France métropolitaine (hors Outre-mer)

En application de l'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Nom et prénom: .....  
Date de naissance: .. / .. / ..  
Adresse du domicile: .....

Je me déplace pour l'une des raisons suivantes: \_\_\_\_\_

	Entre 6h et 19h	Entre 19h et 6h
<b>1</b> <b>Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général</b> - Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement ou de formation. - Déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons. - Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle. - Déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2</b> <b>Santé (consultations et soins)</b> - Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>3</b> <b>Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants, situation de handicap</b> - Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d'enfants. - Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>4</b> <b>Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance</b> - Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisé à distance.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>5</b> <b>Déménagement</b> - Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile. - Déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, ne pouvant être différés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6</b> <b>Achats, établissements culturels ou lieux de culte (au sein de mon département*)</b> - Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, pour les retraits de commandes, ou pour bénéficier de prestations de service. - Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel ouvert ou un lieu de culte.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>7</b> <b>Activité physique, de plein air, promenade (dans un rayon de 10 kilomètres autour de votre domicile)</b> - Déplacements liés à la promenade, à l'activité physique individuelle, à l'activité de plein air, aux besoins des animaux de compagnie. <u>Vous ne devez remplir l'attestation pour ce motif que si vous ne pouvez présenter un justificatif de domicile.</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>8</b> <b>Animaux de compagnie, le soir et la nuit</b> - Déplacements brefs pour les besoins des animaux de compagnie (dans un rayon de 1 kilomètre autour du domicile).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, une tolérance de 30 kilomètres au-delà du département est acceptée.

Le: .../.../2021 à ... h ...  
Signature: